



Séance du Conseil communal du 7 décembre 2017

CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

CONDENSE DES DECISIONS PRISES

Point 1. Statutaire. L'appel fait par le secrétaire montre la présence de 38 conseillers-ères, 6 conseillers-ères excusés-es et 1 conseiller-ère absents-e. Nous saluons la présence de Mme la Syndique, de Mme la Boursière, des Municipaux, des Huissières et du public. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité. Les Conseillers-ères ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017. Sa lecture n'étant pas demandée, le procès-verbal est adopté par 36 voix pour et 2 abstentions.

Point 2. Préavis 08/2017. Budget 2018.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, lit le rapport de la commission des Finances. M. Denis Baudat, Conseiller, s'interroge sur le point 'Fonds de péréquation et rétrocession dépenses thématiques'. Il constate, que depuis deux ans, nous observons une différence de 147'000 Frs. Mme Rime, Syndique précise qu'il s'agit de calculs cantonaux. M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller et membre de la commission des Finances, confirme que ces montants sont calculés par les services cantonaux.

M. Hostettler, Président, propose d'examiner le budget poste par poste.

Poste 1. Administration générale. Poste 2. Finances. Poste 3. Domaines et bâtiments. Poste 4. Travaux. Pas de questions.

M. Failetaz, Conseiller, demande quelle est la destination, au compte 311.01 'Achat d'un véhicule', d'un montant de 10'000 Frs. M. Hostettler, Municipal, précise qu'il s'agit de l'achat d'un véhicule de transport et de déplacement destiné au personnel communal. M. Hutzli, Conseiller, demande, au compte 315.01 'Entretien fontaines', quels travaux seront réalisés avec ce budget. M. Hostettler, Municipal, répond que les fontaines sont des monuments qu'ils faut entretenir et rénover.

M. Stocker, Conseiller, s'étonne que l'on observe, au compte 450 'Ordures ménagères et déchets', et ceci malgré la rétrocession financière lié à l'usage des sacs taxés, un excédent de charges de 5000 Frs. M. Hostettler, Municipal, explique que la rétrocession lié à la taxe au sac a diminué. Nous avons actuellement la moitié moins de déchets incinérables. Le tri des déchets a augmenté les dépôts à la déchetterie engageant ainsi des frais supplémentaires. Notre objectif est de ne pas augmenter la taxe forfaitaire pour les habitants.

Poste 5. Instruction publique et cultes. Poste 6. Police. Poste 7. Sécurité sociale. Poste 8. Services industriels. Plan de dépenses d'investissement. Pas de questions.

M. Hostettler, Président, clos la discussion et lit les conclusions du préavis. Le Préavis 08/2017 Budget 2017 est accepté à l'unanimité.

Point 3. Préavis 09/2017. Règlement pour la fourniture du chauffage à bois CAD.

M. Monnier, Conseiller, lit le rapport de la commission ad-hoc. M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller, s'interroge sur l'absence dans le règlement de spécifications de température et de pression à l'introduction du CAD chez l'utilisateur. M. Rosat, Municipal, répond que les contrats d'utilisation du CAD sont inchangés et que ces données sont spécifiées dans ce document. Le but de ce règlement est de proposer aux usagers une règle d'utilisation

commune. Plus de questions. Le préavis 09/2017 est accepté par 29 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions.

Point 4. Préavis 10/2017. Réponse à la motion Chollet, Chenuz et Aubert.

M. Hostettler, Président, présente un bref historique de la Chollet, Chenuz et Aubert. M. Failletaz, Conseiller, lit le rapport de la commission ad-hoc. M. Hostettler, Président, ouvre la discussion. M. Chollet remercie la commission consultative, la commission ad-hoc et la Municipalité pour son excellent travail. Plus de questions. M. Hostettler lit les conclusions du préavis 10/2017. Le préavis 10/2017 est accepté à l'unanimité.

Point 5. Communication de la Municipalité.

Mme Rime, Syndique, nous informe que les parents des écoliers ont été informés, par écrit, de la bascule des classes. Concernant le bulletin d'information 'L'ISLE info', M. Rime, Syndique, invite les sociétés locales à utiliser ce média pour promouvoir leurs activités et les informations concernant la population de notre commune.

M. Hostettler, Municipal, nous informe que divers travaux d'entretien vont être effectués à la place de jeux de la Grande salle. Concernant le parc naturel régional Jura vaudois, nous apprenons que le directeur du parc régional a quitté son poste au 1^{er} novembre 2017. Le poste est à repourvoir. M. Hostettler, Municipal, a été nommé vice-président du parc naturel Jura vaudois. La priorité actuelle du parc naturel Jura vaudois est l'information auprès de la population.

M. Rime, Syndique, présente, Mme Véronique Grandjean, nouvelle boursière communale en fonction.

Point 6. Communication du bureau.

Une liste des coordonnées des membres du Conseil a été distribuée au membre du Conseil pour faciliter les contacts entre les Conseillers-ères. M. Chollet, Conseiller souhaiterait que l'on joigne les coordonnées des Municipaux à cette liste. Une réflexion sera menée suite à cette proposition. Le prochain Conseil communal est fixé au 15 mars 2018.

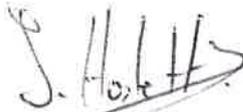
Point 7. Propositions individuelles.

M. Chenuz, Conseiller, demande quelle est la situation du PGA. Mme Rime, Syndique, précise que nous attendons instamment une réponse. Le dossier PGA est en voie de finalisation. M. Charroton, Conseiller, remercie la Municipalité pour les fleurs décorant la route des Tigneuses. M. Failletaz, Conseiller, interpellé par des citoyens, demande des informations concernant l'entretien de l'Eglise. M. Rosat, Municipal, précise que des travaux de rénovations vont être effectués. Plus d'intervention. M. Hostettler, Président, clos la discussion et propose aux membres du Conseil de prendre un exemplaire du nouveau règlement du Conseil communal.

Mme Rime, Syndique, nous informe que la distribution de sapins de Noël aura lieu le samedi 16 décembre au BASECO et que le Noël villageois est organisé le mardi 19 décembre. M. Hostettler, Président, remercie toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement de nos institutions et relève la bonne entente de cette collaboration.

La séance est levée à 20.27 heures.

Bureau du Conseil Communal

  
Le Président Le Secrétaire